

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1685

26 juillet 2011

SOMMAIRE

Athena Paint Investments S.A.	80844	Dreamcar.com S.A.	80871
Athena Paint Investments S.A.	80844	DSA Consulting s.à.r.l.	80878
Atlantis Investments Holding S.A.	80854	Eldenaer S.à r.l.	80872
Baroque S.A.	80880	Electro & Kichenzenter S.à r.l.	80872
BCC Chariot S.à r.l.	80854	Enerfin S.A.	80841
Beeri S.A.	80855	Entreprise S-D	80871
Beim Alen Tuurm S.à r.l.	80854	ETS Paul WORMERINGER S.à r.l.	80873
Bellington Invest S.A.	80880	Eurexperts S.A.	80871
BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l.	80878	Euroclear Re	80834
BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S.à r.l.	80879	Eurotrust	80872
BRS Partners S.A.	80854	Eurotrust	80876
BRS Partners S.A.	80854	Falcon Invest Sicav	80841
BRS Partners S.A.	80855	Faster S.à r.l.	80877
BRS Partners S.A.	80857	Faster Syndication S.C.A.	80877
BRS Partners S.A.	80855	Ficama S.A.	80879
BSI Luxembourg S.A.	80858	Flex-N-Gate Luxembourg S.à r.l.	80877
Bureau Luxembourg S.A.	80853	Food Management S.à r.l.	80842
Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l.	80858	Food Management S.à r.l.	80843
Cabot Luxembourg Investments S.à r.l.	80858	Food Management S.à r.l.	80842
Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne	80858	Fresenius Finance I S.A.	80877
CIM Vision S.A.	80859	Fresenius Kabi Finance I S.A.	80877
CLConstructions	80859	HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l.	80859
Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A.	80855	Heli-Stee	80843
Corporate Jet S.à r.l.	80858	Immo301 Promotion S.A.	80873
Credit Suisse Custom Markets	80879	Real Estate Funds Selection Global Ex Ca- nada S.à r.l.	80844
Crystal Blush S.à r.l.	80854	Trucking Rental Purchase Maintenance In- ternational Holding S.A.	80843
De Wending S.A.	80871	Unicorn Management (Luxembourg) S.A.	80842
Dichter Josy S.à r.l.	80880	United Parcel Service Luxembourg S.à r.l.	80842
DIH/HMD Investco S.à r.l.	80872	Venstar Investments S.A.	80843
Donaldson Luxembourg S.à r.l.	80859	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	80834
Dreamcar.com S.A.	80871	Wam S.A., SPF	80843
		Zaskar S.A.	80844

Euroclear Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076598/10.

(110083989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 138.092.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of April,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

VIP I Nominees Limited (as nominee for and on behalf of the Vitruvian Investment Partnership I), a private limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 105 Wigmore Street London W1U 1QY, United-Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6403229, represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 14 April, 2011 (such proxy to be registered together with the present deed)

being the sole shareholder and holding all the eighty seven thousand five hundred (87,500) shares in issue in Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated on 2nd April 2008 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C 1269 on 24 May 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on 17 January, 2011 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (such items being interrelated):

1. creation of a new class of shares, namely class T shares divided into (i) T(Cap) shares and (ii) T(Inc)senior shares and T(Inc)junior shares (collectively the "T(Inc) Shares") and insertion of a new article 5quinquies in the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 5quinquies Entitlement of T(Cap) Shares and T(Inc) Shares.

5quinquies.1. Subject to Article 5quinquies.2., on any distribution in respect of Project Etihad Investment, including on a redemption of convertible preferred equity certificates that may be issued to the Company, on a cancellation of the T (Cap) Shares and/or T(Inc) Shares under Article 6, a payment of dividend under Article 16 or a payment of liquidation surplus under Article 17:

(i) the T(Cap) Shares shall only be entitled to the amount representing chargeable gains in relation to the investment of the Company in Telco S.à r.l. (the "Chargeable Gains"), less any costs and taxes to the extent they relate to Capital Gains;

(ii) the T(Inc) Shares shall be entitled to any amount other than Chargeable Gains received by the Company deriving directly or indirectly from Project Etihad Investment (including for the avoidance of doubt any margin earned on the preferred equity certificates issued by the Company if any), less any costs and taxes relating thereto.

5quinquies.2. The T(Inc)junior Shares shall only be entitled to the amount determined in accordance with Article 5quinquies.1.(ii) if the T(Inc)senior Shares have been repurchased and cancelled in full.;"

2. increase of the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) from currently eighty seven thousand five hundred Euro (€ 87,500.-) to one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) class T shares divided into ten thousand (10,000) T(Cap) shares, one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)senior shares and one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)junior shares, each with a nominal value and subscription price of one Euro (€ 1.00), class T relating to "Project Etihad", subscription and payment by the sole shareholder of the subscription price by contribution in kind of claims of a total aggregate amount of twelve

thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), acknowledgement of a report on the contribution in kind et approval of the valuation of the contribution in kind;

3. amendment of articles 5.1. and 5.2. of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) divided into

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares,
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares,
- (iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Shares,
- (iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares divided into ten thousand (10,000) B(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)junior Shares (collectively the "B(Inc) Shares")
- (v) twelve thousand five hundred (12,500) Class WG Shares divided into ten thousand (10,000) WG(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) WG(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) WG(Inc)junior Shares (collectively the "WG(Inc) Shares"),
- (vi) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares divided into ten thousand (10,000) D(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) D(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) D(Inc)junior Shares (collectively the "D(Inc) Shares"),
- (vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class T Shares divided into ten thousand (10,000) T(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)junior Shares (collectively the "T(Inc) Shares")and
- (viii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares,

each with a nominal value of one euro (€ 1.00). For the avoidance of doubt, the B(Cap) Shares and the B(Inc) Shares are the sub-classes of the Class B Shares, the WG(Cap) Shares and the WG(Inc) Shares are the sub-classes of the Class WG Shares, the D(Cap) Shares and the D(Inc) Shares are the sub-classes of the Class D Shares and the T(Cap) Shares and the T(Inc) Shares are the sub-classes of the Class T Shares. The B(Inc)junior Shares, the WG(Inc)junior Shares, the D(Inc)junior shares and the T(Inc)junior Shares are hereafter referred to as the "(Inc)junior Shares" and the B(Inc)senior Shares, the WG(Inc)senior Shares, the D (Inc)senior shares and the T(Inc)senior shares are hereafter referred to as the "(Inc)senior Shares".

5.2. The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the Shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (including sub-classes of shares).

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (the "Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class RD relates to the Project Rouge Dragon Investment.

Class L relates to the Project Latitude Investment.

Class C relates to the Project Sapphire Investment.

Class B relates to the Project Beer Investment.

Class WG relates to the Project Orion Investment.

Class D relates to the Project Poppy Investment.

Class T relates to the Project Etihad Investment.

Category X is not related to a Specific Investment."

4. Addition of a new definition in article 19 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

New definition to be inserted in article 19 (Definitions):

Project Etihad Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Telco S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

5. Appointment of Daphné Ribot, private employee, born on 30 January 1979 in Caen (France) with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as additional manager B of the Company for an unlimited period,

Thereupon the sole shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to create a new class of shares, namely class T itself divided into (i) T(Cap) shares and (ii) T(Inc)senior shares and T(Inc)junior shares (the "T(Inc) Shares").

It is acknowledged that the T(Cap) Shares and the T(Inc) Shares are subclasses of the class T shares of the Company.

It is resolved to insert a new article 5quinquies in the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 5quinquies Entitlement of T(Cap) Shares and T(Inc) Shares.

5quinquies.1. Subject to Article 5quinquies.2., on any distribution in respect of Project Etihad Investment, including on a redemption of convertible preferred equity certificates that may be issued to the Company, on a cancellation of the T (Cap) Shares and/or T(Inc) Shares under Article 6, a payment of dividend under Article 16 or a payment of liquidation surplus under Article 17:

(i) the T(Cap) Shares shall only be entitled to the amount representing chargeable gains in relation to the investment of the Company in Telco S.à r.l. (the "Chargeable Gains"), less any costs and taxes to the extent they relate to Capital Gains;

(ii) the T(Inc) Shares shall be entitled to any amount other than Chargeable Gains received by the Company deriving directly or indirectly from Project Etihad Investment (including for the avoidance of doubt any margin earned on the preferred equity certificates issued by the Company if any), less any costs and taxes relating thereto.

5quinquies.2. The T(Inc)junior Shares shall only be entitled to the amount determined in accordance with Article 5quinquies.1.(ii) if the T(Inc)senior Shares have been repurchased and cancelled in full. "

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) to increase it from currently eighty seven thousand five hundred Euro (€ 87,500.-) to one hundred thousand Euro (€ 100,000) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) class T shares divided into ten thousand (10,000) T(Cap) shares, one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)senior shares and one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)junior shares, each with a nominal value and subscription price of one euro (€ 1.00), class T relating to "Project Etihad".

Thereupon the sole shareholder of the Company subscribed the new class T shares so issued.

The total subscription price of the new class T shares of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is fully paid by the contribution in kind of a claim of a total aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) held by the sole shareholder against the Company.

Evidence of the contribution in kind was shown to the undersigned notary.

It is acknowledged the report by the board of managers of the Company on the contribution in kind. The conclusion of such report (a copy of which shall be registered together with the present deed) reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the Contribution in Kind with respect to the twelve thousand five hundred (12,500) class T shares (divided into ten thousand (10,000) T(Cap) shares and two thousand five hundred (2,500) T(Inc) shares, themselves divided into one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)senior shares and one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)junior shares) to be issued is to be valued at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) which is equal to the subscription price of the class T shares to be so issued by the Company."

It is resolved to approve the valuation of the contribution in kind to twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-).

Third resolution

It is resolved to amend articles 5.1. and 5.2. of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" 5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) divided into

(i) twelve thousand five hundred (12,500) Class RD Shares,

(ii) twelve thousand five hundred (12,500) Class C Shares,

(iii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Shares,

(iv) twelve thousand five hundred (12,500) Class B Shares divided into ten thousand (10,000) B(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) B(Inc)junior Shares (collectively the "B(Inc) Shares")

(v) twelve thousand five hundred (12,500) Class WG Shares divided into ten thousand (10,000) WG(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) WG(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) WG(Inc)junior Shares (collectively the "WG(Inc) Shares")

(vi) twelve thousand five hundred (12,500) Class D Shares divided into ten thousand (10,000) D(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) D(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) D(Inc)junior Shares (collectively the "D(Inc) Shares"),

(vii) twelve thousand five hundred (12,500) Class T Shares divided into ten thousand (10,000) T(Cap) Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)senior Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) T(Inc)junior Shares (collectively the "T(Inc) Shares"), and

(viii) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares,

each with a nominal value of one euro (€ 1.00). For the avoidance of doubt, the B(Cap) Shares and the B(Inc) Shares are the sub-classes of the Class B Shares, the WG(Cap) Shares and the WG(Inc) Shares are the sub-classes of the Class WG Shares, the D(Cap) Shares and the D(Inc) Shares are the sub-classes of the Class D Shares and the T(Cap) Shares

and the T(Inc) Shares are the sub-classes of the Class T Shares. The B(Inc)junior Shares, the WG(Inc)junior Shares, the D(Inc)junior Shares and the T(Inc)junior Shares are hereafter referred to as the "(Inc)junior Shares" and the B(Inc)senior Shares, the WG(Inc)senior Shares, the D(Inc)senior Shares and the T(Inc)senior Shares are hereafter referred to as the "(Inc)senior Shares".

5.2. The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the Shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (including sub-classes of shares).

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (the "Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class RD relates to the Project Rouge Dragon Investment.

Class L relates to the Project Latitude Investment.

Class C relates to the Project Sapphire Investment.

Class B relates to the Project Beer Investment.

Class WG relates to the Project Orion Investment.

Class D relates to the Project Poppy Investment.

Clasa T relates to the Project Etihad Investment.

Category X is not related to a Specific Investment."

Fourth resolution

It is resolved to add a new definition in article 19 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

New definition to be inserted in article 19 (Definitions):

Project Etihad Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Telco S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Fifth resolution

It is resolved to appoint Mrs Daphné Ribot, private employee, born on 30 January 1979 in Caen (France) with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as additional manager B of the Company for an unlimited period.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand one hundred euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

VIP I Nominees Limited (en tant que représentant et pour compte du Vitruvian Investment Partnership I), une «private limited company» constituée selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 6403229, représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 14 avril 2011 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) parts sociales émises dans Vitruvian Luxembourg S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

138.092, constituée le 2 avril 2008 par acte notarié de M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°C 1269 le 24 mai 2008. Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 17 janvier 2011 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

Les parties comparantes ont déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'associé unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour,

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants (les points étant reliés entre eux):

1. création d'une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe T, divisée en (i) parts sociales T(Cap) et (ii) parts sociales T(Inc)senior et des parts sociales T(Inc)junior (collectivement les «Parts Sociales T(Inc)») et insertion d'un nouvel article 5quinquies dans les statuts de la Société de la manière suivante:

« Art. 5quinquies Droits de Parts Sociales T(Cap) et des Parts Sociales T(Inc).

5quinquies.1. Sous réserve de l'article 5quinquies.2., lors d'une distribution en relation avec l'Investissement Projet Etihad, y compris lors d'un rachat de certificats d'actions préférentiels convertibles qui peuvent être émis à la Société, lors d'une annulation de Parts Sociales T(Cap) et/ou de Parts Sociales T(Inc) en vertu de l'article 6, d'un paiement de dividende en vertu de l'article 16 ou d'un paiement d'un boni de liquidation en vertu de l'article 17:

(i) les Parts Sociales T(Cap) seront seulement en droit de recevoir le montant représentant des gains taxables en relation avec l'investissement de la Société dans Telco S.à r.l. (les «Gains Taxables»), déduction faite de toute dépense et impôts à condition qu'ils se rapportent aux Gains Taxables;

(ii) les Parts Sociales T(Inc) seront en droit de recevoir tout montant autre que les Gains Taxables reçus par la Société découlant directement ou indirectement de l'Investissement Projet Etihad (y compris pour éviter tout doute toute marge réalisée sur les certificats d'actions préférentiels émis par la Société, s'il y en a), déduction faite de tout dépense et impôt s'y rattachant.

5quinquies.2. Les Parts Sociales T(Inc)junior ne seront en droit de recevoir le montant déterminé en accord avec l'article 5quinquies.1.(ii) que si les Parts Sociales T(Inc)senior ont été rachetées en annulées en entier.»;

2. augmentation du capital social émis d'un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) d'actuellement quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€87.500) à cent mille euros (€ 100.000,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe T, divisées en dix mille (10.000) parts sociales T(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales T(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales T(Inc) junior, chacune d'un montant nominal et d'un prix de souscription d'un euro (€ 1,00), la classe T étant reliée au «Projet Etihad», ainsi que la souscription et le paiement par l'associé unique du prix de souscription par l'apport en nature de créances d'un montant total de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), prise de connaissance d'un rapport sur l'apport en nature et approbation de l'évaluation de l'apport en nature;

3. modification des articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société de la manière suivante:

« **5.1.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de cent mille euros (€ 100.000,-) divisé en

(i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD,

(ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C,

(iii) douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Classe L,

(iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B divisées

en dix mille (10.000) Parts Sociales B(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales B(Inc)»),

(v) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe WG divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales WG(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales WG(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales WG(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales WG(Inc)»),

(vi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales D(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts sociales D(inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales D(inc) junior (ensemble les «Parts Sociales D(Inc)»),

(vii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe T divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales T(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales T(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales T(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales T(Inc)»), et

(viii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie X,

d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune.

Afin d'éviter tout doute, les Parts Sociales B(Cap) et les Parts Sociales B(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales WG(Cap), les Parts Sociales WG(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe WG, les Parts Sociales D(Cap) et les Parts Sociales D(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales T(Cap) et les Parts Sociales T(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe T. Les parts sociales B(Inc) junior, les parts sociales WG(Inc)junior, les parts sociales D(inc)junior et les parts sociales T(Inc)junior sont appelées ci-

après les «Parts Sociales (Inc)junior» et les parts sociales B(Inc)senior, les parts sociales WG(Inc)senior, les parts sociales D(Inc)senior et les parts sociales T(Inc)senior sont appelées ci-après «Parts Sociales (Inc)senior».

5.2. Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales par une résolution prise par l'assemblée des Associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales (y compris des sous-classes de parts sociales).

Chaque Classe de Parts Sociales sera émise en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans limitation au droit d'apport, frais de notaire et frais de publication (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe RD se rapporte à l'Investissement Projet Rouge Dragon.

La Classe L se rapporte à l'Investissement Projet Latitude.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Projet Sapphire.

La Class B se rapporte à l'Investissement Projet Beer.

La Class WG se rapporte à l'Investissement Projet Orion.

La Classe D se rapporte à l'Investissement Projet Poppy.

La Classe T se rapporte à l'Investissement Projet Etihad.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

4. ajout d'une nouvelle définition à l'article 19 des statuts de la Société de la manière suivante:

Nouvelle définiton à ajouter à l'article 19 (Définitions):

Projet Etihad Investissement Signifie l'investissement par le biais de Parts Sociales, prêts, certificats d'actions préférentiels ou autres instruments, convertibles ou non ou bien dans Telco S.à r.l. (et les actifs sous-jacents, filiales et entités)

5. Nomination de Daphné Ribot, employée privée née le 30 janvier 1979 à Caen (France) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme gérant B supplémentaire, pour une durée indéterminée.

Sur ce l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe T, elle-même divisée en (i) des parts sociales T(Cap) et (ii) des parts sociales T(Inc)senior et des parts sociales T(Inc)junior (collectivement les «Parts Sociales T(Inc)»).

Il est reconnu que les Parts Sociales T(Cap) et les Parts Sociales T(Inc) sont les sous-classes des parts sociales de classe T de la Société.

Il est décidé d'insérer un nouvel article 5quinquies dans les statuts de la Société de la manière suivante:

« Art.5quinquies Droits de Parts Sociales T(Cap) et Des Parts Sociales T(Inc).

5quinquies.1. Sous réserve de l'article 5quinquies.2., lors d'une distribution en relation avec l'Investissement Projet Etihad, y compris lors d'un rachat de certificats d'actions préférentiels convertibles qui peuvent être émis à la Société, lors d'une annulation de Parts Sociales T(Cap) et/ou de Parts Sociales T(Inc) en vertu de l'article 6, d'un paiement de dividende en vertu de l'article 16 ou d'un paiement d'un boni de liquidation en vertu de l'article 17:

(i) les Parts Sociales T(Cap) seront seulement en droit de recevoir le montant représentant des gains taxables en relation avec l'investissement de la Société dans Telco S.à r.l. (les «Gains Taxables»), déduction faite de toute dépense et impôts à condition qu'ils se rapportent aux Gains Taxables;

(ii) les Parts Sociales T(Inc)seront en droit de recevoir tout montant autre que les Gains Taxables reçus par la Société découlant directement ou indirectement de l'Investissement Projet Etihad (y compris pour éviter tout doute toute marge réalisée sur les certificats d'actions préférentiels émis par la Société, s'il y en a), déduction faite de tout dépense et impôt s'y rattachant.

5quinquies.2. Les Parts Sociales T(Inc)junior ne seront en droit de recevoir le montant déterminé en accord avec l'article 5quinquies.1.(ii) que si les Parts Sociales T(Inc)senior ont été rachetées en annulées en entier.»

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) en vue de l'augmenter du montant actuel de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 87.500,-) à cent mille euros (€ 100.000,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe T divisée en dix mille (10.000) parts sociales T (Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales T(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales T (Inc)junior, ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (€ 1,00), la classe T étant reliée au Projet Etihad.

Sur ce, l'associé unique de la Société a souscrit et payé en espèces les nouvelles parts sociales de classe T ainsi émises.

Le prix total de souscription pour les nouvelles parts sociales de classe T de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est entièrement payé par un apport en nature d'une créance d'un montant total de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) détenues par l'associé unique envers la Société.

La preuve de l'apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

Un rapport du conseil de gérance de la Société sur l'apport en nature a été reconnu. La conclusion de ce rapport (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) se lit comme suit:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que l'Apport en Nature en relation avec les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe T (divisées en dix mille (10.000) parts sociales T(Cap) et deux mille cinq cents (2.500) parts sociales T(Inc), elles-mêmes divisées en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales T(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales T(Inc)junior) à émettre doit être évalué à douze mille cinq cents euros (€12.500) qui équivaut au prix de souscription des parts sociales de classe T qui sont ainsi émises par la Société.»

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier les articles 5.1. et 5.2. des statuts de la Société de la manière suivante:

« **5.1.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de cent mille euros (€ 100.000,-) divisé en

(i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe RD,

(ii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe C,

(iii) douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Classe L,

(iv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe B divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales B(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales B(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales B(Inc)»),

(v) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe WG divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales WG(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales WG(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales WG(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales WG(Inc)»),

(vi) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe D divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales D(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts sociales D(inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales D(inc) junior (ensemble les «Parts Sociales D(Inc)»),

(vii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe T divisées en dix mille (10.000) Parts Sociales T(Cap), mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales T(Inc)senior et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales T(Inc) junior (ensemble les «Parts Sociales T(Inc)»), et

(viii) douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales de Catégorie X,

d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune.

Afin d'éviter tout doute, les Parts Sociales B(Cap) et les Parts Sociales B(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales WG(Cap), les Parts Sociales WG(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe WG, les Parts Sociales D(Cap) et les Parts Sociales D(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales T(Cap) et les Parts Sociales T(Inc) sont les sous-classes des Parts Sociales de Classe T. Les parts sociales B(Inc) junior, les parts sociales WG(Inc)junior, les parts sociales D(Inc)junior et les parts sociales T(Inc)junior sont appelées ci-après les «Parts Sociales (Inc)junior» et les parts sociales B(Inc)senior, les parts sociales WG(Inc)senior, les parts sociales D(Inc)senior et les parts sociales T(Inc)senior sont appelées ci-après «Parts Sociales (Inc)senior».

5.2. Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales par une résolution prise par l'assemblée des Associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises sous forme de classe de parts sociales (y compris des sous-classes de parts sociales).

Chaque Classe de Parts Sociales sera émise en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toute dépense encourue par la Société en rapport avec une telle émission y compris, mais sans limitation au droit d'apport, frais de notaire et frais de publication (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un même et unique Investissement Spécifique.

La Classe RD se rapporte à l'Investissement Projet Rouge Dragon.

La Classe L se rapporte à l'Investissement Projet Latitude.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Projet Sapphire.

La Class B se rapporte à l'Investissement Projet Beer.

La Class WG se rapporte à l'Investissement Projet Orion.

La Classe D se rapporte à l'Investissement Projet Poppy.

La Classe T se rapporte à l'Investissement Projet Etihad.

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.»

Quatrième résolution

Il a été décidé d'ajouter une nouvelle définition à l'article 19 des statuts de la Société de la manière suivante:

Nouvelle définition à insérer à l'article 19 (Définitions):

Projet Etihad Investissement Signifie l'investissement par le biais de Parts Sociales, prêts, certificats d'actions préférentiels ou autres instruments, convertibles ou non ou bien dans Telco S.à r.l. (et les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Cinquième résolution

Il a été décidé de nommer Daphné Ribot, employée privée née le 30 janvier 1979 à Caen (France) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, comme gérant B supplémentaire, pour une durée indéterminée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/842. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062355/408.

(110069344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Enerfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.952.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2011

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs. Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011076600/17.

(110084054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Falcon Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.913.

Der Verwaltungsrat der Falcon Invest SICAV hat per Zirkularbeschluss beschlossen:

1) den Rücktritt von Herrn Marius DORFMEISTER als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 09. Mai 2011 zur Kenntnis zu nehmen;

2) Herrn Daniel Malkin, Bettinastrasse 59, D-60325 Frankfurt am Main als neues Mitglied des Verwaltungsrats bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu ernennen.

Luxembourg, den 27. Mai 2011.
RBC DEXIA
INVESTOR SERVICES BANK S.A.
14, Porte de France,
L-4360 Esch-sur-Alzette
Unterschriften
Domiciliary agent

Référence de publication: 2011076602/19.

(110084160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 142.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour United Parcel Service Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011076688/12.

(110084445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Unicorn Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unicorn Management (Luxembourg) S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011076690/12.

(110084055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Food Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 110.731.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076606/10.

(110084075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Food Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 110.731.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076607/10.

(110084077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Food Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 110.731.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076608/10.

(110084079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Heli-Stee, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 124.907.

Die verkürzte Bilanz au 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, den 21. März 2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011076611/10.

(110084278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Trucking Rental Purchase Maintenance International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 46.847.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 juin 1994
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076687/11.

(110084555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Venstar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 89.929.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13.11.2002
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENSTAR INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011076691/12.

(110084561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Wam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 24.259.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2011

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011076694/17.

(110084046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Zaskar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.374.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Zaskar S.A., dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, a été dénoncé en date du 10 mars 2006,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge, et liquidateur Maître Nicolas Bernardy, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 16 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Nicolas Bernardy

Le liquidateur

Référence de publication: 2011076696/19.

(110084350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Athena Paint Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 18.723.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076750/9.

(110085423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Athena Paint Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 18.723.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076751/9.

(110085425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Real Estate Funds Selection Global Ex Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.684.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

UBS (UK) REAL ESTATE FUNDS SELECTION GLOBAL EX CANADA LP, a Limited Partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, and located at 21 Lombard Street, London EC3V 9AH, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under number LP14283,

hereby represented by Mr. Jean-Yves Lhommel, private employee, residing professionally at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated April 28, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There hereby exists a «société à responsabilité limitée», a limited liability company (the «Company»), governed by the present articles of association (the «Articles») and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Art. 2. The Company's name is "Real Estate Funds Selection Global Ex Canada S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Capital - Sharequotas

Art. 7. The Company's issued share capital is set at GBP 13,000.- (thirteen thousand British Pounds), represented by 13,000 (thirteen thousand) sharequotas with a nominal value of GBP 1,- (one British Pound).

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and the Company may proceed to the repurchase of its other sharequotas upon resolution of its shareholder(s).

Any available share premium shall be distributable.

Art. 8. Each sharequota confers an identical voting right and each shareholder has a number of votes equal to the number of sharequotas he owns.

Art. 9. The sharequotas are freely transferable among the shareholders.

Sharequotas may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per sharequota.

Art. 10. The Company shall to the extent and under the terms permitted by law, have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the shareholder(s), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholder(s) which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) shall be appointed and his/their remuneration determined, by a resolution of the shareholders taken by simple majority of the votes cast. The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholder(s), at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the shareholders fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The Board shall appoint a Chairman of the Board. His or her vote shall be counted as any other vote by a manager and not as a casting vote (which would be decisive in the event of a tie). The Board may appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any of the managers.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its shareholders is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or by the majority of the managers present or represented. Any transcript of or excerpt from these minutes

which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of the chairman or by the majority of the managers present or represented.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. The manager or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholder's number is less than twenty-five (25). In such case, the text of the written resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case an annual general meeting shall be held in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholder are convened by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Luxembourg Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting. If the entire share capital is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Decisions of the general meetings of shareholders or taken by written resolutions are valid in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this majority is not reached at a first meeting or first written resolution, the shareholders shall immediately be convened or consulted by registered letter to a second time and decisions will be taken at the majority of the votes cast whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders' number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the approval of the annual accounts of the relevant period by the shareholders.

Where the thresholds of the law dated 19th December 2002 relating inter alia to the trade and companies' register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the shareholders amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the sharequotas they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article twenty, the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the share quotas they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Art. 25. Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 13,000 (thirteen thousand) sharequotas units have been entirely subscribed by UBS (UK) REAL ESTATE FUNDS SELECTION GLOBAL EX CANADA LP named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euro.

Resolutions of the Shareholders:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of manager is fixed at two (2).

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Eric BYRNE, born on June 19, 1968 in Whitstable, United Kingdom, having its address at 21 Lombard Street, London EC3V 9AH, United Kingdom;

- Mr Cédric BRADFER, born on August 2, 1978 in Chambéry, France, having its address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Declaration

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

UBS (UK) REAL ESTATE FUNDS SELECTION GLOBAL EX CANADA LP, une société constituée selon le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 21 Lombard Street, London EC3V 9AH, Royaume-Uni, et immatriculée au Registre des sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP14283,

représenté par M. Jean-Yves Lhommel, employé privé, demeurant à 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivré le 28 avril 2011.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Real Estate Funds Selection Global Ex Canada S.à r.l.»

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences, droits et autres droits réels, droits personnels et intérêts de propriété, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder, sous forme de placement privé, à l'émission d'obligations (incluant les obligations convertibles) et de certificats d'obligations et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert

provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital social

Art. 7. Le capital social est fixé à GBP 13.000,- (treize mille Livre Sterling) représenté par 13.000 (treize mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission sera distribuable.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales, dans la mesure où cet engagement est permis et accompli selon les dispositions de la loi.

Un tel rachat sera décidé par une résolution des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cet égard.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par une résolution de l'assemblée générale de(s) l'associé(s), lequel/laquelle fixera leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées. La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués ad nutum et remplacés à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale de(s) l'associé(s).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à aux associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne un président du conseil. Son vote sera compté comme n'importe quel autre vote d'un gérant et non comme une voix prépondérante (décisive en cas d'égalité de voix). Le conseil de gérance peut élire un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira en cas de convocation convenue par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et de présenter l'ordre du jour de la dite réunion.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou deux des gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal, qui pourra être émis selon la procédure juridique ou d'une toute autre manière, devra être signé par le président ou par la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président ou celle de la majorité des gérants présents ou représentés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 13. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée Générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites au registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Une résolution écrite, approuvée unanimement, peut être adoptée sans avis préalable, à n'importe quel moment.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est fait conformément à la Loi en vigueur à Luxembourg et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à partir du 31 décembre, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de la Loi comptable du 19 Décembre 2002 sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs fonctions(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de un dixième.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Art. 25. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libération - Apports

Toutes les 13.000 (treize mille) parts ont été souscrites par UBS (UK) REAL ESTATE FUNDS SELECTION GLOBAL EX CANADA LP ci-dessus nommé, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros.

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à 2 (deux).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Eric BYRNE, né le 19 juin 1968 à Whitstable, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 21 Lombard Street, London EC3V 9AH, Royaume-Uni;
 - M. Cédric BRADFER, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, avec adresse professionnelle au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J-Y. LHOMMEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2011. LAC/2011/19961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062287/484.

(110069586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Bureau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.941.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011076755/15.

(110085269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Atlantis Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076752/10.

(110085386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Beim Alen Tuurm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7555 Mersch, 5-6, rue Jean Majerus.

R.C.S. Luxembourg B 68.238.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076753/10.

(110085347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**BCC Chariot S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. Crystal Blush S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.105.

Statuts coordonnés au 1^{er} avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011076756/12.

(110085356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**BRS Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.547.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011076761/10.

(110085387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**BRS Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.547.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011076762/10.

(110085392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Beeri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 57.739.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Beeri S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011076757/15.

(110085058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

BRS Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.547.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011076763/10.

(110085394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

BRS Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.547.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011076764/10.

(110085395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 117.963.

In the year two thousand and eleven, on the third day of May,

Before the undersigned notary, Maître Gérard LECUIT, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Marc Hoffmann, company director, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the „Board of Directors“) of Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.963 (hereafter the “Company”),

incorporated pursuant to the deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 28th of June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13th of September 2006, number 1705. The articles of association have been amended for the last time on the 3rd of May 2011, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

pursuant to a resolution of the Board of Directors dated May 3, 2011.

An excerpt of the minutes of said meeting, initialled "ne varietur" by the representative of the Board of Directors and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

a) By decision of May 3, 2011, the extraordinary general meeting of shareholders of the Company approved and authorized the Board of Directors to repurchase, in the name and on behalf of the Company, a maximum of three thousand six hundred thirty-eight (3,638) shares having a par value of one thousand euro (€ 1,000.-) each issued by the Company from Quilvest S.A. for a minimum aggregate purchase price of nine million euro (€ 9,000,000.-) and a maximum aggregate purchase price of twelve million euro (€ 12,000,000.-), to be paid out of the distributable sums of the Company, in order to cancel them and to subsequently reduce the Company's share capital in accordance with article 69-2 of the law dated August 10, 1915 on the commercial companies, as amended.

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company further resolved to delegate to the Board of Directors of the Company all powers to cancel the repurchased shares, to state, after the repurchase of own shares, the amount of the effective reduction of share capital and to have recorded the share capital reduction and the related amendment of article 5 of the articles of association by a notary in Luxembourg, to incorporate an amount equal to the nominal value of the cancelled shares in a non-distributable reserve in accordance with article 69-2 of the law of 10th August of 1915 on commercial companies, as amended, and to execute in the name and on behalf of the Company any certificates, agreements or documents which may be necessary in relation with that resolution.

b) On the basis of the powers granted to the Board of Directors as set out above, in its meeting of May 3, 2011, the Board of Directors decided to purchase three thousand six hundred thirty-eight (3,638) shares having a par value of one thousand euro (€ 1,000.-) each issued by the Company, and to reduce the Company's share capital by an amount of three million six hundred thirty-eight thousand euro (€ 3,638,000.-) to bring its current amount of thirty-six million one hundred seventy-five thousand euro (€ 36,175,000.-) down to thirty-two million five hundred thirty-seven thousand euro (€ 32,537,000.-) represented by thirty-two thousand five hundred thirty-seven (32,537) shares of one thousand euro (€ 1,000) each through the cancellation of the three thousand six hundred thirty-eight (3,638) shares held by the Company and to put an amount equal to the nominal value of the cancelled shares in a non-distributable reserve of the Company.

Evidence of the repurchase and cancellation of the own shares has been shown to the undersigned notary.

As a result of the foregoing resolutions, the Board of Directors resolved to modify the 1st paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company has a share capital of thirty-two million five hundred thirty-seven thousand euro (€ 32,537,000.-) divided into thirty-two thousand five hundred thirty-seven (32,537) shares with a nominal value of one thousand euro (€ 1,000.-) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above Board of Directors, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the Board of Directors, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le troisième jour de mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Marc Hoffmann, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.963 (ci-après la «Société»),

constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2006, numéro 1705. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 3 mai 2011.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, paraphé ne varietur par le mandataire du Conseil d'Administration et le notaire, restera annexé à cet acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ladite qualité, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

a) Par une résolution du 3 mai 2011, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a approuvé et autorisé le Conseil d'Administration à racheter auprès de Quilvest S.A., au nom et pour compte de la Société, un maximum de trois mille six cent trente-huit (3.638) actions ayant une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune émises par la Société, pour un prix d'acquisition global minimal de neuf millions d'euros (€ 9.000.000,-) et un prix d'acquisition global maximal de douze millions d'euros (€ 12.000.000,-), devant être payé à partir des réserves distribuables de la Société, afin de les annuler et de réduire en conséquence le capital social de la Société conformément à l'article 69-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé, en outre, de déléguer au Conseil d'Administration de la Société tous pouvoirs pour annuler les actions rachetées, pour constater, après le rachat d'actions propres, le montant de la réduction effective du capital social et pour faire enregistrer la réduction du capital social et la modification y relative de l'article 5 des statuts par un notaire à Luxembourg, pour incorporer un montant équivalent à la valeur nominale des actions annulées dans une réserve non-distribuable conformément à l'article 69-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et pour signer au nom et pour le compte de Société tout certificat, contrat ou document qui pourrait être nécessaire en relation avec cette résolution.

b) Sur base des pouvoirs consentis au Conseil d'Administration tel qu'énoncés ci-dessus, lors de sa réunion du 3 mai 2011, le Conseil d'Administration a décidé d'acheter trois mille six cent trente-huit (3.638) actions ayant une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune émises par la Société, et de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions six cent trente-huit mille euros (€ 3.638.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six millions cent soixante-quinze mille euros (€ 36.175.000,-) à trente-deux millions cinq cent trente-sept mille euros (€ 32.537.000,-) représenté par trente-deux mille cinq cent trente-sept (32.537) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune par l'annulation des trois mille six cent trente-huit (3.638) actions détenues par la Société et de mettre un montant équivalent à la valeur nominale des actions annulées dans une réserve non-distribuable de la Société.

La preuve du rachat et de l'annulation des actions propres a été montrée au notaire instrumentant.

En conséquence des résolutions précédentes, le Conseil d'Administration a décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social souscrit de trente-deux millions cinq cent trente-sept mille euros (EUR 32.537.000,-), représenté par trente-deux mille cinq cent trente-sept (32.537) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à EUR 1.200,-.

Dont acte qui a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du Conseil d'Administration ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au mandataire du Conseil d'Administration, ce dernier a signé avec Nous notaire cet acte original.

Signé: M. HOFFMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20803. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070388/122.

(110078639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

BRS Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.547.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011076765/10.

(110085398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 74.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076766/9.

(110085008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.955.575,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.802.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2010 de sa société mère, Cabot Corporation, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011076767/12.

(110084810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Cabot Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.809.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.803.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2010 de sa société mère, Cabot Corporation, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011076768/12.

(110084809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Corporate Jet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 82.313.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076770/10.

(110085077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 19, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 19.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076772/10.

(110085137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

CIM Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 115.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011076776/13.

(110084856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

CLC, CLConstructions, Société Anonyme.

Siège social: L-4469 Soleuvre, 1, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 74.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2011076777/11.

(110085054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Donaldson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.577.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.029.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 juillet 2010 de sa société mère, Donaldson Company, Inc., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011076799/12.

(110084812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

HECF Schlosstrasse 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.691.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of April
Before us Notary Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d' Arlon, L-1150 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 151.632;

here represented by Tatiana Speranskaia, employee, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the present notary to draw up the articles of incorporation of a Société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Formation. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "HECF Schlosstrasse 20 S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of, Hines Pan European Core Fund, a sub-fund of Hines Real Estate Master Fund FCP-FIS, a mutual investment fund (fonds commun de placement-fond d'investissement spécialisé) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines Master Fund Management Company S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund and to companies in which Hines Master Fund Management Company S.à r.l. acting in its capacity as Management Company of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of the sole shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into one hundred twenty five (125) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital. The authorised capital of the Company is set at two million and five hundred thousand Euros (€ 2,500,000), divided into twenty-five hundred thousand (25,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one hundred Euros (€ 100).

The Managers are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder(s) or any persons that have

been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Manager (s) may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III. - Managers

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, at any time, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a manager or Shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT returns/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)

- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 16 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

Art. 14. Powers of the Managers, Meeting of the Managers Minutes. Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/ are (Except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 15. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 14 i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory power or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agent chosen by him or them.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 15 above, but only within the limits of such power

Art. 17. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 17 shall be contractual rights.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. In a case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of Hines Master Fund Management Company S.à r.l.. Accordingly, the sole shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines Master Fund Management Company S.à r.l.,

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V. - Financial year, Allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 25. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 25. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII. - Various

Art. 27. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

All one hundred twenty five (125) ordinary shares have been subscribed by HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., and are fully paid up in cash. Thus twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is available to the Company and is detailed below:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l.	€ 12,500	125 ordinary shares	€ 12,500
Total	€ 12,500		€ 12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2011.

Extraordinary General Meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- A Manager – Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company, with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington Delaware 19801, United States of America;

- B Manager – Mr. Kenneth MacRae, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- B Manager – Mr. Mark Houston, professionally residing at 205 route d’Arlon, L-1150 Luxembourg.
2. The registered office shall be at 205, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., une société en voie d’incorporation, ayant son siège social au 205, Route d’Arlon L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.632, ici représentée par Tatiana Speranskaia, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’arrêter les statuts d’une société à responsabilité limitée qu’elle va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme sociale, Définitions. Il est formé par l’associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l’article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination «HECF Schlossstrasse 20 S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d’une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l’étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social compromettent l’activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l’étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n’auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l’acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l’échange d’immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d’investissements autorisés par Hines Pan European Core Fund, un sub-fond de Hines Real Estate Master Fund FCP-FIS, un fonds commun de placement-fond d’investissement spécialisé établi en droit luxembourgeois (le «Fonds»).

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines Master Fund Management Company S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds ainsi qu’à toutes les sociétés dans lesquelles Hines Master Fund Management Company S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds, détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu’elle jugera utile à l’accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2,500,000,-), représenté par vingt cinq mille (25,000) Parts Sociales Ordinaires chacune ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100).

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérants

Art. 13. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un «Gérant A» et deux «Gérants B», associés ou non (ci-après dénommé le «Gérant» ou ensemble dénommés les «Gérants»).

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associées pourront aussi décider une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou toute autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 15 et 16, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivalra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 14, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 15, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV. - Assemblées des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines Master Fund Management Company S.à r.l.. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime de Hines Master Fund Management Company S.à r.l..

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date,

l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B

Chapitre V. - Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 25. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 27. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 28. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les cent vingt cinq (125) parts sociales ordinaires ont été souscrites par HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l. et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (€ 12,500) est à la disposition de la Société comme ci-après énoncé:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l.	€ 12,500	125 parts sociales ordinaires	€ 12,500
Total	€ 12,500		€ 12,500

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200,-.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2011.

Assemblée Générale extraordinaire

La comparante agissant en sa qualité d'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à trois (3) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

- Gérant B -Monsieur Kenneth MacRae, dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B – Monsieur Mark Houston, dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise,

suiwi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. SPERANSKAIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2011. Relation: LAC/2011/18936. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062156/614.

(110069946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

De Wending S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 58.890.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

De Wending S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011076801/15.

(110085042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 86.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011076803/10.

(110085239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 86.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31.05.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011076804/10.

(110085240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

E.S.D., Entreprise S-D, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.
R.C.S. Luxembourg B 124.881.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076805/10.

(110085118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Eurexperts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 73.019.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076806/10.

(110085078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

DIH/HMD Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2011076802/12.

(110084933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Eldenaer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 216.181,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 128.148.

Extrait des résolutions présent par les gérants de la Société, datées au 25 février 2011

Les gérants de la Société ont décidé en date du 25 février 2011, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2011.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Représentée par Alexandra Petitjean et Eric Lechat

Attorneys-in-fact A

Référence de publication: 2011076807/15.

(110084844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Electro & Kichenzenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 24, rue de Tétange.
R.C.S. Luxembourg B 74.136.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011076808/15.

(110085277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Eurotrust, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.381.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011076812/11.

(110085340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

ETS Paul WORMERINGER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 41A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 27.621.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011076809/15.

(110085282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Immo301 Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 160.858.

STATUTS

L'an deux mille onze,

Le douze mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1. "LE MIDI S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 26.767,

ici représentée par son administrateur unique Monsieur Guy FLENER, commerçant, demeurant professionnellement à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole,

2. "Hunaudières Invest S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 154.265,

ici représentée par Monsieur Guy FLENER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 mai 2011,

3. "DOMUS BRUGENSIS LIMITED", société anonyme de droit chypriote, avec siège social à Limassol (Chypre), P.C. 3032, Kermia Court, 131, Gladstonos Street, 2nd floor,

ici représentée par Monsieur Guy FLENER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 mai 2011,

4. "SAGITTAIRE FINANCE S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 160.751,

ici représentée par Monsieur Francis FERRANT, employé privé, demeurant professionnellement à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 mai 2011,

5. "SAGITTAIRE INVESTMENTS S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 160.753,

ici représentée par Monsieur Francis FERRANT, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 mai 2011.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "IMMO301 PROMOTION S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Mamer.

Par décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet toute activité se rattachant directement ou indirectement à la réalisation du projet immobilier à L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.

L'achat, la vente, la promotion, la transformation et l'exploitation de terrains et de constructions ainsi que les opérations d'intermédiaire dans la même branche font également partie de son champ d'activités.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de son administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze du mois de juin à quatorze heures au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille onze.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le trente-et-un décembre deux mille onze.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an deux mille douze.

Souscription et Libération:

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) "LE MIDI S.A.", prénommée, quatre-vingt actions	80
2) "Hunaudières Invest S.à r.l.", prénommée, trente-deux actions	32
3) "DOMUS BRUGENSIS LIMITED", prénommée, quarante-huit actions	48
4) "SAGITTAIRE FINANCE S.A.", prénommée, quatre-vingt actions	80
5) "SAGITTAIRE INVESTMENTS S.A.", prénommée, quatre-vingt actions	80
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration:

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Guy FLENER, commerçant, né le 12 avril 1957 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole,
- Monsieur Francis FERRANT, employé privé, né le 8 juillet 1972 à Brugge (Belgique), demeurant professionnellement à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole,
- Monsieur Eric MICHIELS, gérant de sociétés, né le 9 novembre 1967 à Oostende (Belgique), demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Guy FLENER, prénommé.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

"GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.298.

4.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de deux mille quinze.

5.- L'adresse de la société est fixée à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Flener, F. Ferrant, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2011. Relation: LAC / 2011 / 21869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068479/180.

(110075813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Eurotrust, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.381.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Le Conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011076813/11.

(110085342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Flex-N-Gate Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011076815/12.

(110084930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Fresenius Finance I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Administrateur

Référence de publication: 2011076816/11.

(110084814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Fresenius Kabi Finance I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Administrateur

Référence de publication: 2011076817/11.

(110084813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Faster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.651.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011076818/10.

(110085131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.**Faster Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.434.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011076819/10.

(110085111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.115.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 26 avril 2011

En date du 26 avril 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la résiliation de Mr Gary Summers comme Gérant de la Société, avec effet immédiat
- de nommer Mr Dennis McDonagh, né le 10 avril 1956 aux U.S.A., résidant à 345 Park Avenue, 32nd Floor, NY 10154, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société confirme que les gérants de la société sont dorénavant: Dennis McDonagh, Robert W. Simon, Cornelia M.W. van den Broek, Francesco Biscarini

Martine Knoch.

Référence de publication: 2011075236/16.

(110082527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

DSA Consulting s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 18, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 85.789.

L'an deux mille onze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,.

A comparu:

Monsieur André DUCHARME, informaticien, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 18 op der Haard

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée DSA CONSULTING, S.à r.l. avec siège social à L-5821 Howald, 8A, rue de l'Ermitage, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 85.789, constituée suivant acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 746 du 16 mai 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Paul Bettingen en date du 12 février 2008, publié au Mémorial C numéro 1374 du 4 juin 2008.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-5821 Howald, 8A, rue de l'Ermitage à L-6917 Roodt-sur-Syre, 18 op der Haard.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cents euros (600.-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Ducharme, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23452. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 MAI 2011.

Référence de publication: 2011072761/36.

(110080623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Ficama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 101.201.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076821/10.

(110085025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.898.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 26 avril 2011

En date du 26 avril 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la résiliation de Mr Gary Sumers comme Gérant de la Société, avec effet immédiat
- de nommer Mr Dennis McDonagh, né le 10 avril 1956 aux U.S.A., résidant à 345 Park Avenue, 32nd Floor, NY 10154, comme Gérant de la société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société confirme que les gérants de la société sont dorénavant: Dennis McDonagh, Robert W. Simon, Comelia M.W. van den Broek, Francesco Biscarini

Martine Knoch.

Référence de publication: 2011075237/16.

(110082546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Credit Suisse Custom Markets, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.116.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 mai 2011 a décidé

a) de renouveler le mandat de:

M. Patrick SCHEGIN

Credit Suisse International

One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne

M. Justin EGAN

Carne Global Financial Services (Luxembourg) S.à r.l.

25B, Boulevard Royal, 2449 Luxembourg, Luxembourg

M. Teddy OTTO

Carne Global Financial Services Limited

16 Fitzwilliam Place, Dublin 2, Ireland

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

b) de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour Credit Suisse Custom Markets

Investment company with variable capital

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011075239/28.

(110082473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Dichter Josy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.784.

L'an deux mille onze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Joseph Christian DICHTER, employé, né à Esch-sur-Alzette le 1^{er} juin 1962, demeurant à L-3855 Schifflange, 55, Cité Emile Mayrisch.

Monsieur Joseph Christian DICHTER, prénommé, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée DICHTER JOSY S. à r.l., ayant son siège social à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill, constituée suivant acte notarié du 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1575 du 3 août 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit sa résolution sur ordre du jour conforme:

Résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-3730 Rumelange, 34, Grand-Rue, et de modifier l'article 5 première phrase des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Rumelange».

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DICHTER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 20 mai 2011. Relation: REM/2011/669. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 mai 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011075242/32.

(110082205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Baroque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070359/10.

(110077644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Bellington Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011070364/10.

(110078054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.
